



## Inscriptions en 1<sup>re</sup> année commune de l'enseignement secondaire :

### Informations pratiques

#### **S'inscrire en PHASE I**

La première période d'inscription en 1C s'ouvre le **06 février** et se clôture le **10 mars** (congé de Carnaval exclu). Pendant cette période, les écoles prennent les inscriptions **sans** tenir compte de l'ordre chronologique d'arrivée.

A la clôture le 10 mars, si l'école n'est pas complète, tout le monde est inscrit. Dans le cas contraire, la Fédération opère un classement sur base de critères objectifs. Un enfant enregistré le premier jour pourrait donc être moins bien classé qu'un enfant enregistré le dernier jour. **Vous pouvez donc planifier à votre aise un passage dans une école pendant les trois semaines de cette première phase.**

Par contre un élève inscrit en phase 1 sera **toujours prioritaire** sur un élève inscrit en phase 2 à la réouverture des inscriptions le 24 avril. Il est donc **indispensable de nous rendre visite avant le 10 mars** afin d'éviter tout refus.

#### **Pour s'inscrire**

Prenez rendez-vous par téléphone. Ainsi, vous aurez la garantie que nous aurons du temps pour répondre à toutes vos questions et vous recevoir dans de bonnes conditions.

Le jour du rendez-vous, présentez-vous à l'accueil, bâtiment A, Place Jean Guyot 1 – 6200 Châtelet. Munissez-vous de tous les documents nécessaires<sup>1</sup>.

En cas d'empêchement, n'oubliez pas de prévenir l'école (071/14.08.65).

---

<sup>1</sup> Voir verso

## Documents nécessaires pour l'inscription

### I. Munissez-vous des **documents nécessaires** :

- Formulaire unique d'inscription (info : le N° FASE de l'école est **1002**) ;
- Formulaire confidentiel sous enveloppe fermée et nominative
- Composition de ménage (Commune de résidence ou en ligne)

II. D'autres documents vous seront réclamés (via courrier) **plus tard dans l'année**. Afin de vous ménager un délai pour préparer ce dossier, nous vous en communiquons déjà le contenu :

Administration communale	Ecole primaire	Institut Saint-Joseph
Copie de la carte d'identité	C.E.B.	L'ensemble des documents à compléter et signer qui vous seront envoyés par courrier
Acte de naissance (commune de naissance ou en ligne)	Attestation de langue moderne suivie en primaire	

Même si le classement est favorable à l'élève, l'inscription officielle en IC n'est réellement acquise que :

- A) Si l'élève obtient son CEB ;
- B) **Si tous les documents nécessaires ont été rentrés à l'école** ;
- C) Si l'élève est effectivement présent en classe lors de la rentrée.